



# JOURNAL OFFICIEL DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

## TE VE'A A TE HAU NŌ PŌRĪNETIA FARĀNI

7 textes

## SOMMAIRE

### ACTES DU POUVOIR CENTRAL

#### ACTES RÉGLEMENTAIRES DU HAUT-COMMISSAIRE

1. Arrêté n° HC 671 CAB/DPC/It du 4 décembre 2025 fixant la liste des candidats admis à l'examen du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique du 29 novembre 2025, dans la commune de Hao (Tuamotu-Gambier)
2. Arrêté n° 687 VR du 3 février 2026 modifiant l'arrêté n° 11730 VR du 9 décembre 2022 modifié portant nomination des membres de la commission consultative mixte locale du premier degré de l'enseignement privé
3. Arrêté n° 688 VR du 3 février 2026 modifiant l'arrêté n° 11722 VR du 9 décembre 2022 modifié portant nomination des membres de la commission consultative mixte locale du second degré de l'enseignement privé

### ACTES DES INSTITUTIONS DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

#### ARRÊTÉS DU CONSEIL DES MINISTRES

4. Arrêté n° 161 CM du 11 février 2026 mettant fin, à sa demande, aux fonctions de Mme Moerani LEHARTEL en qualité de directrice des talents et de l'innovation
5. Arrêté n° 162 CM du 11 février 2026 mettant fin, à sa demande, aux fonctions de Mme Claude PANERO en qualité de secrétaire générale adjointe du gouvernement
6. Arrêté n° 163 CM du 11 février 2026 portant nomination de Mme Claude PANERO en qualité de directrice des talents et de l'innovation

#### ARRÊTÉS DU PRÉSIDENT DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE ET DES MINISTRES

##### Ministère des grands travaux, de l'équipement

7. Arrêté n° 870 MGT du 11 février 2026 portant renouvellement de la licence de capitaine-pilote à M. René-Paul BOUCHER pour les zones de pilotage relevant de la station de pilotage Te Ara Tai



# JOURNAL OFFICIEL DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

## TE VE'A A TE HAU NŌ PŌRĪNETIA FARĀNI

Texte 1/7, Page 1/2

### ACTES DU POUVOIR CENTRAL

#### ACTES RÉGLEMENTAIRES DU HAUT-COMMISSAIRE

#### **Arrêté n° HC 671 CAB/DPC/It du 4 décembre 2025 fixant la liste des candidats admis à l'examen du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique du 29 novembre 2025, dans la commune de Hao (Tuamotu-Gambier)**

NOR : ETA26300076AR

Le haut-commissaire de la République en Polynésie française,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'ordonnance n° 2006-173 du 15 février 2006 modifiée portant actualisation et adaptation du droit applicable en matière de sécurité civile en Polynésie française ;

Vu l'arrêté du 23 janvier 1979 modifié fixant les modalités de délivrance du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique ;

Vu l'arrêté du 16 août 2012 portant extension en Nouvelle-Calédonie et en Polynésie française de diverses dispositions intéressant la sécurité civile ;

Vu l'arrêté du 6 octobre 2019 modifiant l'arrêté du 23 janvier 1979 fixant les modalités de délivrance du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique ;

Vu l'arrêté n° HC 754 CAB/DPC/vlg du 24 mai 2022 portant renouvellement de l'agrément de l'association Taina Natation Club, délégation départementale n° 987-1 de la Fédération des Métiers de la Natation et des Sports (FNMNS), pour les formations aux premiers secours ;

Vu l'arrêté du 14 février 2023 modifiant l'arrêté du 16 août 2012 portant extension en Nouvelle-Calédonie et en Polynésie française de diverses dispositions intéressant la sécurité civile ;

Vu les procès-verbaux n° 2025/a-987-01/164 en date du 29 novembre 2025 ;

Sur proposition de la directrice de cabinet du haut-commissaire,

Arrête :

#### **Article 1er**

Les personnes dont les noms suivent sont admises à l'examen permettant l'obtention du Brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique (BNSSA) qui s'est déroulé le 29 novembre 2025 dans la commune de Hao (Tuamotu-Gambier) :

- Elie, Christian, Tumaui LEMAIRE ;
- Isabelle, Tevahine, Timanu TANGI ;
- Tane, Rikifaua, Mosiah TANGI ;
- Tehetu, Tweleen TANGI ;
- Teriinui, Philippe TEIHOTU ;
- Sébastien, Moeava, Tutea TEUHI.

#### **Art. 2**

Le titulaire du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique qui souhaite prolonger la validité de son diplôme est soumis, tous les cinq ans, à une formation continue, en application de l'arrêté du 6 octobre 2019 susvisé.

**Art. 3**

La directrice de cabinet du haut-commissaire et la directrice de la protection civile sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

*Pour le haut-commissaire et par délégation : la directrice de cabinet,*  
Chloé DEMEULENAERE



# JOURNAL OFFICIEL DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

## TE VE'A A TE HAU NŌ PŌRĪNETIA FARĀNI

Texte 2/7, Page 1/2

### ACTES DU POUVOIR CENTRAL

#### ACTES RÉGLEMENTAIRES DU HAUT-COMMISSAIRE

#### **Arrêté n° 687 VR du 3 février 2026 modifiant l'arrêté n° 11730 VR du 9 décembre 2022 modifié portant nomination des membres de la commission consultative mixte locale du premier degré de l'enseignement privé**

NOR : ETA26300073AR

Le vice-recteur de la Polynésie française,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu le code de l'éducation, notamment son chapitre IV de son titre Ier de son livre IX ;

Vu l'arrêté n° 4189 VR du 3 mai 2022 fixant le nombre de membres des commissions consultatives mixtes locales des maîtres du privé exerçant leurs fonctions dans les établissements d'enseignement sous contrat en Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 4191 VR du 3 mai 2022 fixant les parts respectives de femmes et d'hommes composant les effectifs pris en compte pour la détermination du nombre de représentants du personnel au sein des commissions consultatives mixtes locales de maîtres du privé exerçant leurs fonctions dans les établissements d'enseignement sous contrat en Polynésie française ;

Vu l'arrêté du 25 juillet 2022 relatif aux modalités d'organisation du vote électronique par internet des personnels relevant des ministres chargés de l'éducation nationale, de la jeunesse, de l'enseignement supérieur, de la recherche et des sports, pour l'élection des représentants des personnels aux comités sociaux d'administration, aux commissions administratives paritaires, aux commissions consultatives paritaires, au comité consultatif ministériel des maîtres de l'enseignement privé sous contrat et aux commissions consultatives mixtes pour les élections professionnelles fixées du 1er au 8 décembre 2022 ;

Vu le procès-verbal de proclamation des résultats en date du 8 décembre 2022 ;

Vu l'arrêté n° 11730 VR du 9 décembre 2022 modifié portant nomination des membres de la commission consultative mixte locale du premier degré de l'enseignement privé,

Arrête :

#### **Article 1er**

Les dispositions de l'article 1er de l'arrêté n° 11730 VR du 9 décembre 2022 modifié sont remplacées comme suit :

« A. Représentant de l'administration

« a) Membres titulaires

« 1° M. André CANVEL, vice-recteur de Polynésie française ;

« 2° M. Olivier HUISMAN, secrétaire général du vice-rectorat ;

« 3° M. Pascal BENOIT, directeur des ressources humaines du vice-rectorat.

« a) Membres suppléants

« 4° Mme Yvette TOMMASINI, IA-IPR Histoire-Géographie, doyenne de l'inspection pédagogique ;

« 5° M. Christian MORHAIN, IA-IPR Vie Scolaire ;

« 6° Mme Evelyne HANNEQUIN, directrice des ressources humaines adjointe-Enseignement Privé au vice-rectorat. »

**Art. 2**

Le reste est sans changement.

**Art. 3**

Les dispositions du présent arrêté entrent en vigueur au lendemain de sa publication au *Journal officiel* de la Polynésie française.

**Art. 4**

Le secrétaire général du vice-rectorat de Polynésie française est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 3 février 2026.

*Le vice-recteur de la Polynésie française,*

André CANVEL



# JOURNAL OFFICIEL DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

## TE VE'A A TE HAU NŌ PŌRĪNETIA FARĀNI

Texte 3/7, Page 1/2

### ACTES DU POUVOIR CENTRAL

#### ACTES RÉGLEMENTAIRES DU HAUT-COMMISSAIRE

#### **Arrêté n° 688 VR du 3 février 2026 modifiant l'arrêté n° 11722 VR du 9 décembre 2022 modifié portant nomination des membres de la commission consultative mixte locale du second degré de l'enseignement privé**

NOR : ETA26300074AR

Le vice-recteur de la Polynésie française,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu le code de l'éducation, notamment son chapitre IV de son titre Ier de son livre IX ;

Vu l'arrêté n° 4189 VR du 3 mai 2022 fixant le nombre de membres des commissions consultatives mixtes locales des maîtres du privé exerçant leurs fonctions dans les établissements d'enseignement sous contrat en Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 4191 VR du 3 mai 2022 fixant les parts respectives de femmes et d'hommes composant les effectifs pris en compte pour la détermination du nombre de représentants du personnel au sein des commissions consultatives mixtes locales de maîtres du privé exerçant leurs fonctions dans les établissements d'enseignement sous contrat en Polynésie française ;

Vu l'arrêté du 25 juillet 2022 relatif aux modalités d'organisation du vote électronique par internet des personnels relevant des ministres chargés de l'éducation nationale, de la jeunesse, de l'enseignement supérieur, de la recherche et des sports, pour l'élection des représentants des personnels aux comités sociaux d'administration, aux commissions administratives paritaires, aux commissions consultatives paritaires, au comité consultatif ministériel des maîtres de l'enseignement privé sous contrat et aux commissions consultatives mixtes pour les élections professionnelles fixées du 1er au 8 décembre 2022 ;

Vu le procès-verbal de proclamation des résultats en date du 8 décembre 2022 ;

Vu l'arrêté n° 11722 VR du 9 décembre 2022 modifié portant nomination des membres de la commission consultative mixte locale du second degré de l'enseignement privé,

Arrête :

#### **Article 1er**

Les dispositions de l'article 1er de l'arrêté n° 11722 VR du 9 décembre 2022 modifié sont remplacées comme suit :

« A. Représentants de l'administration

« a) Membres titulaires

« 1° M. André CANVEL, vice-recteur de la Polynésie française ;

« 2° M. Olivier HUISMAN, secrétaire général du vice-rectorat ;

« 3° M. Pascal BENOIT, directeur des ressources humaines du vice-rectorat .

« a) Membres suppléants

« 4° Mme Yvette TOMMASINI, IA-IPR Histoire-Géographie, doyenne de l'inspection pédagogique ;

« 5° M. Christian MORHAIN, IA-IPR Vie Scolaire ;

« 6° Mme Evelyne HANNEQUIN, directrice des ressources humaines adjointe-Enseignement Privé au vice-rectorat. »

**Art. 2**

Le reste est sans changement.

**Art. 3**

Les dispositions du présent arrêté entrent en vigueur au lendemain de sa publication au *Journal officiel* de la Polynésie française.

**Art. 4**

Le secrétaire général du vice-rectorat de la Polynésie française est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete le 3 février 2026.

*Le vice-recteur de la Polynésie française,*

André CANVEL



# JOURNAL OFFICIEL DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

## TE VE'A A TE HAU NŌ PŌRĪNETIA FARĀNI

Texte 4/7, Page 1/1

### ACTES DES INSTITUTIONS DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

#### ARRÊTÉS DU CONSEIL DES MINISTRES

#### **Arrêté n° 161 CM du 11 février 2026 mettant fin, à sa demande, aux fonctions de Mme Moerani LEHARTEL en qualité de directrice des talents et de l'innovation**

NOR : MFT26200274AC-1

Le Président de la Polynésie française,

Sur le rapport de la ministre de la fonction publique, de l'emploi, du travail, de la modernisation de l'administration, du développement des archipels et de la formation professionnelle,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 modifiée complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 11-2023 APF/SG du 12 mai 2023 portant proclamation du Président de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 815 PR du 3 juin 2024 modifié portant nomination de la vice-présidente et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu la délibération n° 2016-38 APF du 26 mai 2016 relative aux agents publics occupant des emplois fonctionnels ;

Vu la lettre de démission de l'intéressée en date du 3 février 2026 ;

Le conseil des ministres en ayant délibéré dans sa séance du 11 février 2026,

Arrête :

#### **Article 1er**

Il est mis fin, à sa demande, aux fonctions de Mme Moerani LEHARTEL en qualité de directrice des talents et de l'innovation à compter du 15 février 2026 au soir.

#### **Art. 2**

L'arrêté n° 2386 CM du 19 décembre 2024 portant nomination de Mme Moerani LEHARTEL en qualité de directrice des talents et de l'innovation est abrogé à compter de cette même date.

#### **Art. 3**

La ministre de la fonction publique, de l'emploi, du travail, de la modernisation de l'administration, du développement des archipels et de la formation professionnelle est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressée et publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 11 février 2026.

Moetai BROTHERSON

Par le Président de la Polynésie française :

*La ministre de la fonction publique, de l'emploi, du travail, de la modernisation de l'administration, du développement des archipels et de la formation professionnelle,*

Vannina CROLAS



# JOURNAL OFFICIEL DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

## TE VE'A A TE HAU NŌ PŌRĪNETIA FARĀNI

Texte 5/7, Page 1/1

### ACTES DES INSTITUTIONS DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

#### ARRÊTÉS DU CONSEIL DES MINISTRES

#### **Arrêté n° 162 CM du 11 février 2026 mettant fin, à sa demande, aux fonctions de Mme Claude PANERO en qualité de secrétaire générale adjointe du gouvernement**

NOR : MFT26200315AC-1

Le Président de la Polynésie française,

Sur le rapport de la ministre de la fonction publique, de l'emploi, du travail, de la modernisation de l'administration, du développement des archipels et de la formation professionnelle,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 modifiée complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 11-2023 APF/SG du 12 mai 2023 portant proclamation du Président de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 815 PR du 3 juin 2024 modifié portant nomination de la vice-présidente et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu la délibération n° 84-1002 AT du 20 septembre 1984 portant création du secrétariat général du gouvernement du territoire ;

Vu l'arrêté n° 381 CM du 23 juin 2005 portant organisation du secrétariat général du gouvernement de la Polynésie française ;

Vu la lettre de démission de l'intéressée en date du 29 janvier 2026 ;

Le conseil des ministres en ayant délibéré dans sa séance du 11 février 2026,

Arrête :

#### **Article 1er**

Il est mis fin, à sa demande, aux fonctions de Mme Claude PANERO en qualité de secrétaire générale adjointe du gouvernement à compter du 15 février 2026 au soir.

#### **Art. 2**

L'arrêté n° 1446 CM du 6 août 2025 portant nomination de Mme Claude PANERO en qualité de secrétaire générale adjointe du gouvernement de la Polynésie française est abrogé à compter du 15 février 2026 au soir.

#### **Art. 3**

La ministre de la fonction publique, de l'emploi, du travail, de la modernisation de l'administration, du développement des archipels et de la formation professionnelle est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressée et publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 11 février 2026.

Moetai BROTHERSON

Par le Président de la Polynésie française :

*La ministre de la fonction publique, de l'emploi, du travail, de la modernisation de l'administration, du développement des archipels et de la formation professionnelle,*

Vannina CROLAS



# JOURNAL OFFICIEL DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

## TE VE'A A TE HAU NŌ PŌRĪNETIA FARĀNI

Texte 6/7, Page 1/1

### ACTES DES INSTITUTIONS DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

#### ARRÊTÉS DU CONSEIL DES MINISTRES

#### Arrêté n° 163 CM du 11 février 2026 portant nomination de Mme Claude PANERO en qualité de directrice des talents et de l'innovation

NOR : MFT26200275AC-1

Le Président de la Polynésie française,

Sur le rapport de la ministre de la fonction publique, de l'emploi, du travail, de la modernisation de l'administration, du développement des archipels et de la formation professionnelle,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 modifiée complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 11-2023 APF/SG du 12 mai 2023 portant proclamation du Président de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 815 PR du 3 juin 2024 modifié portant nomination de la vice-présidente et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu l'arrêté n° 1421 CM du 22 août 2024 portant création, organisation et fonctionnement de la direction des talents et de l'innovation de la Polynésie française ;

Le conseil des ministres en ayant délibéré dans sa séance du 11 février 2026,

Arrête :

#### Article 1er

Mme Claude PANERO est nommée en qualité de directrice des talents et de l'innovation à compter du 16 février 2026.

#### Art. 2

La ministre de la fonction publique, de l'emploi, du travail, de la modernisation de l'administration, du développement des archipels et de la formation professionnelle est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressée et publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 11 février 2026.

Moetai BROTHERSON

Par le Président de la Polynésie française :

*La ministre de la fonction publique, de l'emploi, du travail, de la modernisation de l'administration, du développement des archipels et de la formation professionnelle,*

Vannina CROLAS



JOURNAL OFFICIEL DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE  
TE VE'A A TE HAU NŌ PŌRĪNETIA FARĀNI

Texte 7/7, Page 1/1

ACTES DES INSTITUTIONS DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE  
ARRÊTÉS DU PRÉSIDENT DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE ET DES MINISTRES  
Ministère des grands travaux, de l'équipement

**Arrêté n° 870 MGT du 11 février 2026 portant renouvellement de la licence de capitaine-pilote à M. René-Paul BOUCHER pour les zones de pilotage relevant de la station de pilotage Te Ara Tai**

NOR : DAM26501148AM-1

Le ministre des grands travaux, de l'équipement, en charge des transports terrestres et maritimes et de la décentralisation,  
Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 modifiée complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;  
Vu l'arrêté n° 11-2023 APF/SG du 12 mai 2023 portant proclamation du Président de la Polynésie française ;  
Vu l'arrêté n° 815 PR du 3 juin 2024 modifié portant nomination de la vice-présidente et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;  
Vu l'arrêté n° 819 PR du 3 juin 2024 modifié relatif aux attributions du ministre des grands travaux, de l'équipement, en charge des transports terrestres et maritimes et de la décentralisation ;  
Vu l'arrêté n° 1757 CM du 9 novembre 2020 portant règlement général du pilotage maritime en Polynésie française, et règlement particulier de la station de pilotage Te Ara Tai ;  
Vu l'arrêté n° 1411 VP du 10 février 2022 modifié portant délivrance de la licence de capitaine-pilote à M. René-Paul BOUCHER pour certaines zones de pilotage relevant de la station de pilotage Te Ara Tai ;  
Vu l'arrêté n° 2076 MGT du 16 février 2024 portant renouvellement de la validité de la licence de capitaine-pilote de M. René-Paul BOUCHER pour certaines zones de pilotage relevant de la station de pilotage Te Ara Tai ;  
Vu l'arrêté n° 12747 MGT du 20 décembre 2024 portant délivrance de la licence de capitaine-pilote à M. René-Paul BOUCHER pour une zone de pilotage relevant de la station de pilotage Te Ara Tai ;  
Vu la demande de l'intéressé en date du 8 octobre 2025 accompagné de l'avis favorable de l'armateur ;  
Vu la consultation pour avis des membres de la commission technique de pilotage le 16 janvier 2026 ;  
Vu l'avis émis par la commission technique de pilotage du 16 janvier 2026,

Arrête :

**Article 1er**

La validité de la licence de capitaine-pilote de M. René-Paul BOUCHER pour le pilotage du navire (Paul-Gauguin) à l'entrée et à la sortie des eaux intérieures des îles de Moorea, Huahine, Raiatea, Tahaa, Bora Bora, Rangiroa et Fakarava est renouvelée pour une période de deux années, à compter du 19 février 2026.

**Art. 2**

La directrice des affaires maritimes polynésiennes est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé et publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 11 février 2026.

*Le ministre des grands travaux, de l'équipement, en charge des transports terrestres et maritimes et de la décentralisation,*  
Jordy CHAN



# JOURNAL OFFICIEL DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

## TE VE'A A TE HAU NŌ PŌRĪNETIA FARĀNI

- Journal authentifié

Le Journal officiel de la Polynésie française (JOPF) est publié sous forme d'un PDF officiellement authentifié. Le fichier PDF de l'édition complète est doté d'une empreinte SHA256, c'est-à-dire d'une chaîne de 64 caractères pouvant être utilisée pour s'assurer de l'authenticité et de l'intégrité de la version.

Pour connaître précisément l'empreinte numérique du document, puis la vérifier avec tout outil permettant de calculer un SHA256, vous pouvez aller sur le site Lexpol et cliquer sur l'icône "i" située à côté du lien « Télécharger le fichier PDF authentifié ». Une fenêtre vous donnera l'empreinte numérique du document.

Enfin, vous pouvez retrouver les empreintes numériques des cinq derniers journaux officiels numériques JOPF ci-dessous :

- Empreinte numérique du JOPF n° 32 du 11 février 2026 :  
bfd5145a205cd73539fe78ce1391ba6cbe539d294ebcd7f3bc0e9c4937ad81e6
- Empreinte numérique du JOPF n° 31 du 10 février 2026 :  
cfba582500f46547b337a1c8662e64183734bca4a128ad3b7f7afb0d89ad23ab
- Empreinte numérique du JOPF n° 30 du 9 février 2026 :  
ff06147cff0184a83624bfe812b37efe8d2254818b02449718a9e2f82aacdb90
- Empreinte numérique du JOPF n° 29 du 6 février 2026 :  
1c4f5ff14e0f885ed36dbb42bdd61daf702dfe2a2d39ba133ea263a8da5499ed
- Empreinte numérique du JOPF n° 28 du 5 février 2026 :  
4fac4718d034d261595f391d721ef0c1c21f8432cb9677eeabeb92026ac34a5b

Le directeur de publication, Philippe MACHENAUD-JACQUIER